

LE PETIT JOURNAL



Février 2022

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

Horaires d'ouverture de la Mairie



Période COVID

Lundi 9h00 à 11h30 et

14h00 à 17h00

Mercredi 14h00 à 17h00

Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniacki

06. 63. 22. 28. 45

Cédric Mailfert

06. 08. 89. 46. 32

Jérôme Martinet

06. 72. 83. 30. 15

LE MOT DU MAIRE :

Les beaux jours arrivent !

Si l'on en croit les experts médicaux et météo, le "bout du tunnel" est proche. Gageons que dans les prochaines semaines les masques tomberont et les centaines de bulbes plantés début décembre sortiront de terre pour donner de la couleur à la commune. Ce printemps sera particulièrement chargé que ce soit dans l'aménagement ou l'animation d'HAUDAINVILLE.

Mais 2022 ce sont aussi les élections présidentielles en avril et législatives en juin.

J'invite toutes celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le vendredi 4 mars en mairie.

Prenez soin de vous !

Bien cordialement

Patrick Lorans, Maire



Eco comité à l'école Edgar GASCON

Dans la perspective de l'obtention du label Eco-Ecole, un Eco comité a été créé au sein de l'école Edgar GASCON.

Thème de l'année : la préservation de la biodiversité

Une réflexion est engagée sur l'impact de nos modes de consommation, d'alimentation et de transport.

Un inventaire des espèces végétales et animales a été réalisé dans l'enceinte de l'école.

Actions à mener :

- Avec le soutien du CPIE, création de petits hôtels à insectes, nichoirs, amphicaptis
- Un projet artistique sera mené avec l'artiste plasticienne Anna GOULET
- Création d'un jardin avec un maraîcher bio.



Dernière minute : **Fibre :** la réception des travaux réalisés par la société SOGEA sur notre Commune a été signée mi-février. L'ouverture commerciale de la fibre est prévue courant 2^{ème} trimestre 2022.

Agenda :

- « **Tout ou rien** » : **spectacle de cirque**, mardi 1er mars à la salle polyvalente à 20h30. Entrée : 5€

- **Brocante du 8 mai** rue Grande et rue de la Chise de 8h à 18h.

- **Spectacles du SLC** le week-end du 2 et 3 juillet à la salle polyvalente.

- **Festivités du 14 juillet** : repas républicain au terrain de foot et animations diverses.

- **Concours de fleurissement** sur le même principe que celui des illuminations de Noël du 1er au 10 juillet.

- **Fête patronale du 27 au 30 août.**



ÉTAT CIVIL

Naissance : Nicolas GEORGE 20 janvier 2022





DELIBERATIONS

Désaffectation parcelle ZA 255

Le Maire explique à l'assemblée que la commune est propriétaire du chemin rural dit des Vaches – parcelle ZA 257.

La société CORA souhaite acheter cette parcelle.

La parcelle ZA 257 est à ce jour classée dans le domaine public. Il y a lieu de désaffecter et déclasser cette parcelle afin qu'elle puisse intégrer le domaine privé.

Le Maire propose à l'assemblée de désaffecter et déclasser la parcelle ZA 257.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à contacter France Domaine afin d'évaluer le prix de la parcelle, et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces pouvant intervenir.

Questions diverses

- Monsieur Philippe DEHAN, Vice-Président de la CAGV présente les enjeux de la future gestion des déchets : Interdiction de jeter les déchets alimentaires dans les OMR (sacs noirs) à compter du 01/01/2024. La municipalité devra prochainement se positionner sur le mode de collecte retenu soit :
 - ☞ Porte à porte, avec mise à disposition de poubelles spécifiques, et détermination de la fréquence de ramassage,
 - ☞ Points d'apport volontaire avec mise à disposition de conteneurs dédiés sur un ou plusieurs endroits de la commune.
- Point sur le projet d'employé communal mutualisé : il travaillera 1 jour par semaine pour Haudainville et 4 jours pour Belleray. Il conviendra de définir ses tâches.
- Les travaux de réhabilitation du ruisseau débiteront courant 2022.
- Entretien des Espaces-Verts : Les différents services concernés de la CAGV sont en train de finaliser le nouveau marché à bon de commande.
- Après rendez-vous avec le service de l'urbanisme de la CAGV, un historique de la procédure des maisons en état d'abandon a été transmis au service concerné.
- Un arrêté sera pris concernant l'espace sans tabac aux abords de l'école.
- Comme il a été convenu avec la société LIDL, un chèque de 2 418 euros sera remis à la coopérative scolaire.
- Dans le cadre du plan de sauvegarde, un registre d'alerte et de protection de la population va être créé. Un formulaire sera distribué avec le Petit Journal.

Panneau d'information et affichage légal obligatoire :

Le panneau d'information numérique a été commandé et devrait être installé au printemps devant la mairie au niveau du feu. Il sera visible de chaque côté du carrefour et permettra de diffuser les informations et événements de la commune et de l'agglomération.

La municipalité a également décidé de moderniser l'affichage légal obligatoire qui sera installé sur le côté de la mairie à la place des panneaux actuels. Il s'agira d'une « grande tablette tactile » qui permettra de consulter l'ensemble des documents papiers affichés actuellement. Les objectifs sont d'éviter les impressions des documents pour limiter l'impact sur l'environnement et de simplifier la gestion des archives. L'ensemble du coût d'investissement est financé au 2/3 au titre du fond d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales..

Voici une projection des installations des deux équipements :



Cambriolage : Récemment notre village a encore été la cible de tels méfaits.

Voici les bons réflexes pour limiter les risques :

- **Installer une alarme**, c'est bien. Mais le fait de prendre une série de précautions contribue aussi à retarder, voire à repousser les cambrioleurs. Voici quelques conseils de la gendarmerie.



QUELQUES PRÉCAUTIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

1 Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison

2 Fermez vos volets (ou clayettes) Remplacez ceux qui sont cassés

3 Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.

4 Rangez vos armes, si vous en possédez, dans un coffret verrouillé et sécurisé

5 Verrouillez votre porte même en cas de courte absence

6 En cas d'absence, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de votre entourage

7 Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur

8 N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue

9 Ne laissez pas vos clés dissimulées à proximité de votre domicile

10 Installez des dispositifs de sécurité passive

11 Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur

12 Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèce

« Placer ses bijoux sous une pile de linge ou dans la salle de bains, ça ne fonctionne plus. C'est là que les cambrioleurs regardent en premier. »

- Placez les objets de valeur dans un coffre-fort scellé.

- Prenez des photos des meubles et des bijoux pour les fournir aux forces de l'ordre et à l'assureur en cas de cambriolage.

- Lisez votre contrat d'assurance et vérifiez que les informations fournies sont exactes (surface, valeur des biens, système de sécurité, etc.). Assurez-vous aussi que le contrat ne prévoit pas d'équipement de sûreté obligatoire (par exemple, une serrure 3 points).

« En cas d'absence prolongée, laissez penser que la maison est occupée. »

- Pensez à installer des programmateurs pour que la radio et la lumière s'allument quelques heures par jour.

- Demandez à un voisin de relever le courrier et de fermer les volets.

- Avertissez la police ou la gendarmerie de votre absence (Opération tranquillité vacances). Des patrouilles passeront.

Et pourquoi ne pas faire venir une famille pour occuper votre logement ? Des plateformes proposent ce service.

« Les cambrioleurs pénètrent toujours dans les habitations par le point de fragilité. Protégez toutes les entrées. »

- Ne laissez jamais une fenêtre ouverte en cas d'absence.

- Installez des portes et des fenêtres sécurisées, y compris la serrure et l'encadrement.

- Au besoin, équipez certaines fenêtres de barreaux.

- Demandez leur carte professionnelle aux démarcheurs et aux policiers qui se présentent. En cas de doute, ne les autorisez pas à entrer et appelez le 17.

« Il importe d'aménager les extérieurs pour ne pas faciliter l'accès des cambrioleurs au logement. »

- Ne laissez rien qui puisse permettre d'enjamber la clôture ou d'accéder au premier étage (poubelle, table de jardin...).

- Taillez la végétation pour limiter les cachettes.

- Installez un projecteur avec détecteur de mouvement.

- Placez un panneau « Maison sous surveillance » ou « Chien méchant ».

« Des cambrioleurs préfèrent agir le jour »

- Fermez bien les portes et les fenêtres même pour une courte absence.

- Ne laissez pas d'objets de valeur dans l'entrée (clés, papiers, portefeuille, téléphone, ordinateur...).



Compte rendu de la commission vie du village

Cette commission composée de villageois et d'élus a été réunie le 9 février afin de proposer les animations pour la première semestre 2022.

- **Tout ou rien**, spectacle de cirque en partenariat avec Transversales et le SLC, mardi 1er mars à la salle polyvalente à 20h30. Entrée : 5€
- **Brocante du 8 mai** rue Grande et rue de la Chise de 8h à 18h.
- **Marche découverte** le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) au mois de mai si possible.
- **Spectacles du SLC** le week-end du 2 et 3 juillet à la salle polyvalente. Le programme et les horaires seront communiqués ultérieurement.
- **Festivités du 14 juillet** : organisation du repas républicain au terrain de foot et animations prévues.
- **Concours de fleurissement** sur le même principe que celui des illuminations de Noël. Date retenue 1er au 10 juillet.
- **Fête patronale** du 27 au 30 août.
- « **Venez jouer à Haudainville 3ème édition** » le samedi 24 septembre de 14h à 18h en partenariat avec la ludothèque de Verdun et Tavernia.

En parallèle, l'association « Côtes & jeux » d'Hannonville sous les Côtes viendra un dimanche après-midi pour des jeux à l'espace culturel. Date et horaires à confirmer avec l'association.

Si vous souhaitez participer à l'organisation d'un de ces événements, vous pouvez envoyer un mail à marie-haudainville@grandverdun.fr ou contacter Jérôme MARTINET au 06-72-83-30-15



Petits travaux :

Dans l'attente du prochain employé communal partagé avec Belleray, c'est Denis WAXWEILER, conseiller municipal, qui s'est occupé des petits travaux à la salle polyvalente et à l'ancien lavoir : installation de distributeurs de savon et de serviettes en papier, changement des robinets, installation d'un miroir dans les toilettes des femmes, d'un cendrier à l'extérieur de la salle polyvalente et le changement des deux carreaux cassés à l'ancien lavoir. Merci à lui !



Tout ou rien : spectacle de cirque

Le SLC la Beholle en partenariat avec Transversales accueille Alexis Rouvre qui viendra présenter son spectacle de cirque le mardi 1er mars à 20h30 à la salle polyvalente.

Entrée 5€ et durée du spectacle 1h.

Spectacle tout public à partir de 9 ans.



TRANSVERSALES
en partenariat avec SLC La Béholle

Mardi 1er mars - 20h30
Salle des fêtes, Haudainville

Réservations : 03 29 86 10 10
Tarifs : 5€

Brûler ses déchets verts à l'air libre, c'est interdit !

Saviez-vous que brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules que 9 800 km parcourus en voiture diesel ? Cette pratique, plus polluante qu'elle n'y paraît, est pourtant interdite depuis 2011 (sous peine d'une contravention pouvant atteindre 450€), une interdiction qui s'applique également aux incinérateurs de jardins.

Le brûlage des déchets verts émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques cancérigènes. Compostage, broyage, paillage... les solutions sont multiples pour valoriser nos déchets de jardin. Le cas échéant, ces derniers doivent être déposés en déchetterie.

Horaires déchetteries :

Déchetterie de la Grimoirie:

du Mardi au Vendredi : 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30

Déchetterie de Thierville-sur-Meuse

Lundi, Mardi et Dimanche : 9h-12h
Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h-12h ; 14h-18h
Jeudi : 14h-18h



Informations sur le tri :

En 2022, la CAGV va négocier les marchés de la collecte des déchets, avec les nouvelles normes et les nouveaux tarifs. Pour cela plusieurs études sont en cours:

- Sur la collecte des déchets alimentaires : restes de repas... ;
- Sur la Redevance spéciale
- Sur le contrôle d'accès dans les déchèteries ;
- Sur un marché de collecte des encombrants en porte à porte ;
- Sur la réduction des apports des déchets verts en déchèterie



Actuellement, nos déchets OMR (sacs noirs) sont enfouis au centre de stockage de Sommauthe (08); le verre est recyclé à Saint Menge (88) et les sacs jaunes sont pris en charge par Paprec de Dieulouard (54)

En octobre 2021, une étude a été réalisée sur le contenu des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles = sac noir) de la CAGV. Les résultats sont mauvais. On ne trie pas suffisamment car 70% du contenu des sacs noirs pourraient être triés.

Voici le contenu d'un sac noir :

	OMR réel	Recyclables	Déchets compostables	Verre	Textile	Déchets dangereux
	30%	38%	23%	4%	4%	1%
	Sac noir	Sac jaune	Composteur	Conteneur à verre	Conteneur à vêtements	Déchetterie

Depuis janvier 2020, il y a eu une extension des consignes de tri . Dans les sac jaunes, on peut y mettre :

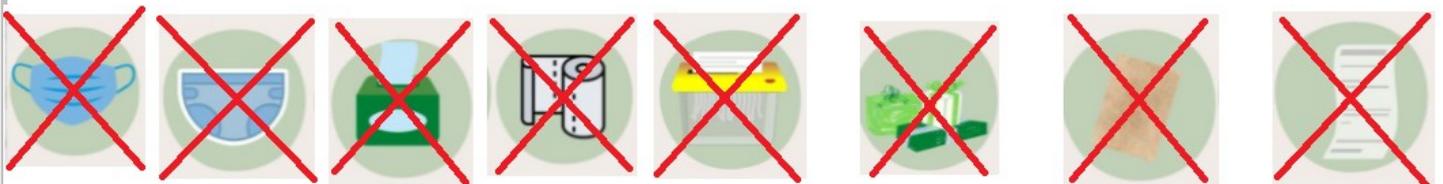
Mais en 2021, **21,79% des sacs jaunes étaient refusés** dans les services de triage, pour non respect des consignes et partaient pour un enfouissement tout comme les OMR. Et cela a un coût pour la société.



Déchets	CAGV 2020	Grand Est
OMR (sac noir)	245kg /hab/an	211kg /hab/an
Tri (sac jaune)	36kg /hab/an	56kg /hab/an
Verre	29kg /hab/an	35kg /hab/an

Voici les erreurs classiques. Dans les sacs jaunes, il ne faut pas mettre :

Masques, couches, mouchoirs, sopalin, papiers déchiquetés, papier cadeau, papier sulfurisé, tickets carte bleue



- Pensez à bien **vider** les emballages mais inutile de les laver.
- **Séparer** les emballages (pots et opercules).
- **Ne pas imbriquer** les emballages.



ÉLECTIONS 2022

En 2022, il y aura les élections présidentielles (10 et 24 avril) ainsi que les élections législatives (12 et 19 juin).

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives :

- En Mairie : apporter un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité) et un justificatif d'identité (photocopie carte d'identité ou du passeport).

- Sur Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>



2022 sera aussi l'année de la refonte électorale. Chaque électeur va donc recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale.

Les petits champions de la lecture à l'école :

Il s'agit d'une action visant à promouvoir la lecture sous un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et à son partage. Les enfants des classes de CM1 et de CM2 sont invités à lire à voix haute, pendant une durée de trois minutes, le texte de leur choix. Le jeu est organisé en quatre étapes : le gagnant de chaque groupe est convié à une finale départementale, puis régionale, avant de participer à une grande finale nationale organisée au mois de juin dans un grand théâtre parisien. Un élève (celui retenu par le jury) représentera sa classe d'abord à la finale départementale.

La première étape a eu donc eu lieu vendredi 28 janvier l'après-midi au sein de nos classes avec un jury extérieur : M. Lorans, maire d'Haudainville, Mme Texier représentante de la municipalité de Belrupt et Mme Révéani Marie, libraire à Entrée Livres à Verdun.

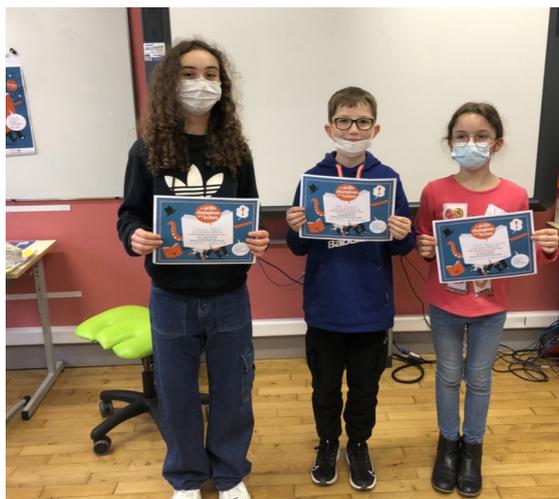
Au delà des petites récompenses, il y a la satisfaction d'avoir relevé ce défi et d'avoir progressé.

En classe de CM2 (Mmes Ragon et Charue) :

1^{er} Jules TOUSSAINT ,
2^{ème} Célyana OUMQARA
3^{ème} Juliette JOZWIK-LOZANO

En classe de CM1 (Mme Martins) :

1^{er} Hugo REVEANI,
2^{ème} Juliette BERNARD
3^{ème} Adlan BENAMARA



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Recensement : Sont concernés tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans. Ils doivent se présenter en mairie pour se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire. En cas d'oubli, il est toujours possible de régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir : une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport), un livret de famille à jour et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Carte d'identité et passeport :

La création et le renouvellement de carte d'identité et du passeport se font à Verdun.

<https://www.verdun.fr/vivre-au-quotidien/mes-demarches/carte-didentite/>

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Mailfert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.